

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **2 décembre 2024**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Annick Patoine  
Siège #3 - Line Fradette  
Siège #4 - Simon Bissonnette  
Siège #5 - Gaétan Labrecque  
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:  
Siège #1 - Normand Mercier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

## **2024-12-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 - Séance ordinaire du 4 novembre 2024**
- 4 - FINANCES**
  - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de novembre 2024**
- 5 - ADMINISTRATION**
  - 5.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 511 000 \$ qui sera réalisé le 9 décembre 2024**
  - 5.2 - Adoption de la soumission pour le financement des règlements d'emprunts no 04-2024 et no 05-2024**
  - 5.3 - Honoraires professionnels, audit 2024**
  - 5.4 - Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2025**
  - 5.5 - Création d'un Comité santé et sécurité, offre de services**
  - 5.6 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé, 3e génération**

5.7 - Réfection de la route de Saint-Malachie, décompte progressif no 2 et réception provisoire

**6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**

6.1 - Avis de motion du projet de règlement no 08-2024 modifiant les usages dans la zone 11-Ha, du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

6.2 - Appui à un projet de biométhanisation sur le territoire de la Municipalité

6.3 - Avis de motion du projet de règlement no 09-2024 modifiant le règlement de zonage 09-2022 ainsi que le règlement sur les usages conditionnels 07-2008 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

**7 - SERVICE PUBLIC**

7.1 - Achat d'une camionnette GMC Sierra 2024

**8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

8.1 - Bal des patineurs, le lundi 30 décembre 2024

**9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

9.4 - Association des propriétaires de boisés privés des Appalaches, résiliation des droits de passage

9.5 - Répartition de la croissance d'une partie de la TVQ

9.6 - Communauté chrétienne de Saint-Damien, concert

**10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

**11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2024-12-02 3.1 - Séance ordinaire du 4 novembre 2024**

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

**4 - FINANCES**

**2024-12-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois de novembre 2024**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 4 693 865 36 \$ et des salaires de 138 362.29 \$ en date du 2 décembre 2024 pour les dépenses de novembre 2024.

**5 - ADMINISTRATION**

**2024-12-04 5.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 511 000 \$ qui sera réalisé le 9 décembre 2024**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de la Paroisse de Saint-

Damien-de-Buckland souhaite emprunter par billets pour un montant total de 511 000 \$ qui sera réalisé le 9 décembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
04-2024	223 800 \$
05-2024	287 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 04-2024 et 05-2024, la municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 décembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	16 900 \$	
2026.	17 600 \$	
2027.	18 300 \$	
2028.	19 100 \$	
2029.	19 900 \$	(à payer en 2029)
2029.	419 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 04-2024 et 05-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2024-12-05

## 5.2 - Adoption de la soumission pour le financement des règlements d'emprunts no 04-2024 et no 05-2024

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 décembre 2024, au montant de 511 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE

16 900 \$ 3,92000 % 2025

17 600 \$ 3,92000 % 2026

18 300 \$ 3,92000 % 2027

19 100 \$ 3,92000 % 2028

439 100 \$ 3,92000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,92000 %

#### 2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

16 900 \$ 3,94000 % 2025

17 600 \$ 3,94000 % 2026

18 300 \$ 3,94000 % 2027

19 100 \$ 3,94000 % 2028

439 100 \$ 3,94000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,94000 %

#### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

16 900 \$ 3,50000 % 2025

17 600 \$ 3,60000 % 2026

18 300 \$ 3,65000 % 2027

19 100 \$ 3,75000 % 2028

439 100 \$ 3,80000 % 2029

Prix : 98,49600 Coût réel : 4,14929 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE pour son emprunt par billets en date du 9 décembre 2024 au montant de 511 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 04-2024 et 05-2024. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

#### **2024-12-06 5.3 - Honoraires professionnels, audit 2024**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'offre de la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » au montant total de 21 500 \$ (excluant les taxes) pour la préparation et audit du rapport financier consolidé et du taux global de taxation 2024 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

#### **2024-12-07 5.4 - Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20 heures :

- 13 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, 8 septembre, 6 octobre, 10 novembre et 1er décembre 2025

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

QUE tout changement devra être décidé par résolution du conseil.

#### **2024-12-08 5.5 - Création d'un Comité santé et sécurité, offre de services**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'obligation de mettre sur pied un Comité de santé et sécurité au travail en vertu de la *Loi 59*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que l'on doit éviter au maximum tous les risques d'accident pour tous ses travailleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'offre de services de l'entreprise « Groupe acciSST », au coût de 750 \$ plus les taxes, pour la création d'un Comité de santé et sécurité pour tous les employés de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

#### **2024-12-09 5.6 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé, 3e génération**

ATTENDU QU'à l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chapitre S-3.4, les municipalités régionales de comté doivent, en collaboration avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE, pour tout le territoire de la MRC de Bellechasse, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre, et ce, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre doivent être élaborés;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ont fourni les informations nécessaires à l'élaboration du schéma et qu'elles en assument l'exactitude;

ATTENDU QUE le conseiller en sécurité incendie de la MRC a rédigé le projet de schéma;

ATTENDU QUE le projet de schéma a été soumis à la municipalité pour validation et émission de commentaires;

ATTENDU QUE l'ensemble des corrections demandées ont été effectuées;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 24 avril 2024, et ce, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE le 3 octobre 2024 le ministre a proposé des modifications afin de rendre conforme le projet de schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE les modifications demandées ont été effectuées par le conseiller en sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland adopte le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée de 3e génération de la MRC de Bellechasse ainsi que son plan de mise en œuvre.

**2024-12-10 5.7 - Réfection de la route de Saint-Malachie, décompte progressif no 2 et réception provisoire**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif no 2 et la réception provisoire, de la réfection de la route de Saint-Malachie sur 2 000 mètres, au montant de 68 592,47 \$ taxes nettes.

**6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**

**2024-12-11 6.1 - Avis de motion du projet de règlement no 08-2024 modifiant les usages dans la zone 11-Ha, du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland**

Madame la conseillère Line Fradette donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 08-2024 modifiant les usages dans la zone 11-Ha, du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

**2024-12-12 6.2 - Appui à un projet de biométhanisation sur le territoire de la Municipalité**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité étant classée dévitalisée est ouverte à certains projets à connotation environnementale qui pourraient revitaliser son milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt de la Municipalité est que cette revitalisation se fasse de manière durable et en respect de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation d'un centre de biométhanisation agricole sur le territoire de la Municipalité a été présenté par M. David Dionne, mandataire de la société Bio-Énertek inc., étant promoteur du projet;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'implantation permettrait à toutes entreprises agricoles d'améliorer son bilan environnemental et d'émission de gaz à effet de serre, étant donné que le biogaz issu par la méthanisation est source d'énergie renouvelable, car il se substitue à l'énergie fossile;

CONSIDÉRANT QUE la transformation du lisier et du fumier, en un fertilisant, est plus facilement assimilable par les plantes avec diminution des odeurs et des agents pathogènes;

CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques favorables de cette implantation ne sont pas négligeables au sein de la Municipalité et en particulier par la création d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve et appui le projet d'implantation d'un centre de biométhanisation agricole sur le territoire de la Municipalité présenté par un mandataire de la société Bio-Énertek inc., promotrice du projet.

**2024-12-13 6.3 - Avis de motion du projet de règlement no 09-2024 modifiant le règlement de zonage 09-2022 ainsi que le règlement sur les usages conditionnels 07-2008 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland**

Monsieur le conseiller Jean-Louis Thibault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 09-2024 modifiant le règlement de zonage 09-2022 ainsi que le règlement sur les usages conditionnels 07-2008 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

**7 - SERVICE PUBLIC**

**2024-12-14 7.1 - Achat d'une camionnette GMC Sierra 2024**

CONSIDÉRANT l'invitation à soumissionner pour la fourniture d'une camionnette GMC Sierra 2024 neuve pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'une (1) offre est parvenue à la Municipalité dans le délai fixé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « B. Dupont Auto Inc. » de Lac-Etchemin, au montant de 14 281.83 \$ taxes nettes, pour la fourniture d'une camionnette GMC Sierra 2024 avec les options demandées dans le devis.

QUE le montant requis soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans.

**8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

## **8.1 - Bal des patineurs, le lundi 30 décembre 2024**

Notre bal des patineurs annuel aura lieu comme à l'habitude le 30 décembre prochain de 16 h à 22 h, à l'Aréna J.E. Métivier.

## **9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

### **9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs**

Rien de nouveau pour le moment.

### **9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert**

L'ouverture des soumissions de la réfection de la Maison Saint-Bernard se fera le vendredi 6 décembre 2024, à 10 h.

Au niveau des enseignes sur la route 279, le comité est toujours en attente d'Hydro-Québec pour le branchement électrique final.

### **9.3 - Suivi du développement de la Maison mère**

Les travaux d'aménagement des bureaux municipaux avancent comme prévu. Le déménagement est toujours prévu pour le mois de février 2025.

### **9.4 - Association des propriétaires de boisés privés des Appalaches, résiliation des droits de passage**

Notre directeur général dépose un communiqué de l'Association des propriétaires de boisés privés des Appalaches concernant la résiliation des droits de passage.

### **9.5 - Répartition de la croissance d'une partie de la TVQ**

En 2025, la Municipalité recevra un montant de 158 243 \$ du Programme de répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec.

## **2024-12-15 9.6 - Communauté chrétienne de Saint-Damien, concert**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de quatre billets pour le Concert de Noël présenté par Le Choeur des Appalaches, le dimanche 22 décembre à 13 h 30, au montant de 60 \$.

## **10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

## **2024-12-16 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 20.

---

Sébastien Bourget  
Maire

---

Vincent Drouin,  
Greffier-trésorier



Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sébastien Bourget  
Maire

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

---

Vincent Drouin  
Greffier-trésorier